

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Jeudi 14/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE MELUN
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 14 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SIAEP NEMOURS SAINT PIERRE en Assainissement et Eau Potable s'est réuni à la STEP Nemosia, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique, le 06/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SIAEP NEMOURS SAINT PIERRE, le 06/03/2024.

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, Mmes : BEAUVAIS Evelyne, BONIN Fannie, GUERPILLON Evelyne, LEDUC Christine, PANNESE Magalie, MM : BADJA Hanspeter, BROCHON Eric, DOUANNE Bruno, DUMAY Jean-Claude, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, ORIGNE Thierry, REMOND Thierry, ROUX Philippe, VALLERY Thierry

Absents et excusés : Mrs BAURY-SAILLY Frédéric, BRIAND Thierry, CLERGEOT Philippe, COFRECES Segundo, DALMAYRAC Eric, DARVILLE Eric, DEMASSON Frédéric, JARDIM VIEIRA Orlando, MAUCCI Xavier, MORISSEAU Vincent, NEHOULT Jean Pierre, PAVIE Gilbert, PETIT Michel, RAFFALLI Laurent

Procuration : M. NEHOULT Jean Pierre donne à M. PEUTOT Christian

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD PASCAL, LAINE Pierre, PITREY Gino(Gene)

A été nommé(e) secrétaire : M. Roux Philippe

2024/004 – CONVENTION UNIQUE POUR L'ANNEE 2024 - MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 30 novembre 2023 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL/IRCANTEC.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à

ARTICLE 1 :

Approuve la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions facultatives du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Précise que Monsieur le Président est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Fait à NEMOURS, le 14/03/2024

S.I.A.E.P.
Le Président
41 Quai Victor Hugo
77140 Nemours
01 64 23 85 01
01 64 78 14 48
Monsieur Christian **BEUTOI**
Saint-Pierre

Secrétaire de séance

Monsieur Philippe ROUX